

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

**Préavis du Conseil d'État au Grand Conseil sur l'Initiative législative Marc-Olivier Buffat et
consorts concernant la diversité des médias - Indépendance radio et télévision**

Postulat Valérie Induni et consorts - Pour un vrai soutien à la presse et aux médias

1. PRÉAMBULE

La commission nommée pour étudier ce préavis du Conseil d'État à l'initiative Buffat et ce postulat s'est réunie à 4 reprises à cheval sur la législature précédente et la législature actuelle : les lundis 27 février, 15 mai, le jeudi 8 juin et le vendredi 29 septembre 2017. Elle était composée pour les 3^{es} séances de la précédente législature de Mesdames les Députées Nathalie Jaccard, Muriel Thalmann, Carole Schelker (excusée le 27 février 2017) ; MM. Marc-Olivier Buffat, Gérald Cretegny (excusé le 15 mai et le 8 juin 2017), Fabien Deillon, Michel Desmeules, Denis-Olivier Maillefer (excusé et remplacé par Valérie Induni le 27 février 2017), Marc Oran, Maurice Treboux (excusé et remplacé par Fabienne Despot le 8 juin 2017). Pour la 4^e et dernière séance, suite aux départs de certaines Députées et de certains Députés, le Bureau du Grand Conseil a procédé au remplacement de ceux-ci par de nouveaux parlementaires et la commission a siégé la composition suivante de Mesdames les Députées Nathalie Jaccard, Carole Schelker ; MM. Marc-Olivier Buffat, Alberto Cherubini, Jérôme Christen, Fabien Deillon, Vincent Keller, Maurice Treboux (excusé et remplacé par Yvan Pahud lors de cette séance), Daniel Ruch, Jean Tschopp. Valérie Induni a été invitée en tant que postulante pour les séances du 15 mai, 8 juin et le 29 septembre 2017, suite à l'attribution de son objet à cette commission par le Bureau du Grand Conseil. La soussignée a été nommée et confirmée dans le rôle de présidente-rapporteuse.

Monsieur le Conseiller d'État Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'État jusqu'au 30 juin 2017 a participé aux 3^{es} séances et Madame la Présidente du Conseil d'État Nurria Gorrite a pris le relais pour la dernière séance de commission. Ils étaient accompagnés par M. Vincent Grandjean, Chancelier de l'État de Vaud pour les séances du 27 février et 29 septembre 2017 et de M. Laurent Koutaïssoff, Chef du Bureau d'information et de la communication (BIC) pour toutes les séances.

M. Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) a tenu les notes de séance. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

2. POSITION DE L'INITIANT

M. Marc-Olivier Buffat, initiant a indiqué en commission que, selon lui, le but de cette initiative est atteint avec l'implantation de la Radio Télévision Suisse (RTS) sur le site de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) qui alliera un média du futur avec un pôle d'excellence.

Il rappelle néanmoins que la situation des médias en général ne s'est pas améliorée depuis 2009 ; la disparition récente de l'Hebdo en atteste d'autant plus (N.D.R.: la prise de position de l'initiant se situe antérieurement aux annonces de fusion des rédactions du Matin et du 20 Minutes, des rédactions du 24 Heures, Tribune de Genève et Le Matin Dimanche et de la restructuration de l'Agence télégraphique suisse (ATS)). Lors de la discussion au plénum sur l'opportunité du renvoi de cette initiative, des députés avaient déjà exprimé des inquiétudes quant au maintien du site de la RTS à Lausanne ou du maintien d'une diversité des médias en Romandie. L'initiant est également d'avis qu'un débat général devra se tenir au Grand Conseil sur la presse, lors du traitement, d'une part, du préavis du Conseil d'État à son initiative et, d'autre part, du postulat de Mme Valérie Induni. Sur cette

base, l'initiant a proposé une étude, par notre commission, des 2 objets précités et de manière conjointe.

3.POSITION DE LA POSTULANTE

En préambule, il est utile de préciser que la postulante, Mme Valérie Induni a adhéré à la proposition de l'initiant de traiter conjointement la prise en considération de postulat et l'approbation du préavis du Conseil d'État à son initiative.

La postulante explique à la commission que le dépôt de son texte s'explique non seulement par la fin brutale de l'Hebdo (N.D.R.: la prise de position de l'initiant se situe antérieurement aux annonces de fusion des rédactions du Matin et du 20 Minutes, des rédactions du 24 Heures, Tribune de Genève et Le Matin Dimanche et de la restructuration de l'Agence télégraphique suisse (ATS)), mais également pour qu'une telle fin ne se reproduise plus à l'avenir. Selon la postulante, la presse romande est en difficulté pour les raisons suivantes : diminution des annonceurs pour la presse papier, médias en ligne, changement d'habitude des lecteurs, etc. La postulante estime que le politique doit s'interroger sur son soutien à la presse et à un vrai journalisme d'investigation. Selon elle, il ne s'agit pas d'établir une distinction entre la presse papier et la presse en ligne, mais plutôt de questionner leurs contenus journalistiques. Les questions des « fake news » et de la hiérarchisation des informations sont ici évoquées. Par ailleurs, la postulante salue le lancement d'un nouveau titre, avec d'anciens journalistes de l'Hebdo ayant misé sur un financement participatif, sous format d'abord en ligne : Bon pour la tête. En un jour, ils ont pu récolter CHF 100'000.-, somme qui n'est pas suffisante toutefois pour lancer réellement un titre. La postulante rappelle également que, vu la baisse des revenus publicitaires, les éditeurs, tels Ringier Axel Springer ou Tamedia, ont investi massivement pour racheter des sites d'annonces en ligne (Jobup, Scout24, etc.). Or, leur modèle d'affaires est basé sur une stricte séparation des entités, la rentabilité devant être de mise pour chacune d'entre elles. Cela empêche la redistribution des revenus publicitaires vers les titres traditionnels de la presse qui ont perdu les revenus publicitaires du papier.

La postulante évoque quelques pistes pour aider la presse : la facturation par les journaux aux moteurs de recherche distribuant du contenu rédactionnel, la mise en place d'un système d'aide directe à la presse à l'instar du Danemark, la contribution d'Innovaud pour la sortie d'un nouveau titre de presse ou encore la reprise du modèle de la redevance fédérale au niveau vaudois.

Elle indique enfin être ouverte aux propositions qui pourraient être formulées par d'autres commissaires, étant précisé que l'objectif est de concentrer un consensus le plus large possible dans le but d'un soutien solide et pérenne aux médias.

4.POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Préavis du Conseil d'État à l'initiative législative Buffat

En premier lieu, M. Le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard rappelle que le préavis du Conseil d'État ne prend pas en compte les derniers développements en matière de médias, soit la disparition du magazine romand l'Hebdo (N.D.R.: le préavis du Conseil d'État est antérieur à la cession d'activité de l'Hebdo, aux annonces de fusion des rédactions du Matin et du 20 Minutes, des rédactions du 24 Heures, Tribune de Genève et Le Matin Dimanche et de la restructuration de l'ATS).

En outre, le Conseil d'État rappelle que cette initiative traitait de la question des médias audiovisuels uniquement. Concernant la réponse en elle-même, ses demandes sont aujourd'hui satisfaites dans leur grande majorité puisque la dernière révision de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) a permis, avec l'appui du canton de Vaud, d'augmenter sensiblement la part de la redevance pour les télévisions locales (La Télé par exemple). Néanmoins, une nouvelle révision législative se prépare au niveau fédéral, à laquelle il faudra bien évidemment être attentif.

Le Conseil d'État rappelle également le soutien manifesté par le Canton à la RTS dans son projet de relocalisation sur le site de l'EPFL en échange de la mise à disposition des locaux de la Sallaz pour l'État.

Dans le débat relatif aux médias en général, le Conseil d'État relève que, dans le domaine de la presse audiovisuelle, la Confédération a un rôle très actif et que le canton aura l'occasion, à l'avenir, d'apporter son soutien à un pluralisme dans l'audiovisuel, notamment pour les médias locaux.

Dans le domaine de la presse écrite, le Conseil d'État informe la commission que, à chaque annonce de restructuration économique, il a rencontré les éditeurs concernés. Son message a, chaque fois, été de dire que la presse est un acteur économique libre et indépendant du pouvoir. Par contre, lorsque des craintes apparaissent quant à l'existence même d'un titre de presse de référence, en format papier, pour le canton ou pour la Romandie, les pouvoirs publics, tout comme les acteurs privés, doivent réfléchir à l'avenir de cette presse tout en apportant leur soutien aux personnes licenciées.

Le Conseil d'État encourage donc la commission à approuver le préavis à l'initiative législative Buffat. Il souhaite également que le grand conseil renseigne le Conseil d'État, dans le cadre du traitement du postulat de Mme Valérie Induni, sur ce que les pouvoirs publics peuvent initier dans le cadre d'un soutien à la presse et aux médias.

Prise en considération du Postulat Induni

Le Conseil d'État rappelle que les difficultés de la presse écrite sont un sujet qui revient périodiquement. Il a donc déjà pu entreprendre, avec les services concernés, une réflexion sur l'opportunité d'une action publique. 3^{es} constats peuvent être énumérés :

- l'existence d'un enjeu majeur quant à la qualité et la fiabilité du contenu de l'information dans les médias et les réseaux sociaux ainsi que sa hiérarchisation ;
- la disparition d'un journal renforce l'aspect de concentration de la presse ;
- chaque restructuration au sein d'un journal laisse sur le carreau des personnes, mais entraîne aussi un risque de perte d'un savoir-faire.

Selon le Conseil d'État, il faut s'interroger sur l'opportunité d'une action publique qui puisse être la moins discutable possible. En effet, toute intervention de l'autorité publique à l'attention du quatrième pouvoir crée des suspicions d'ingérence. À cela, s'ajoute la question de la diversité de la presse, qui reste la plus délicate à traiter. Il est en effet compliqué d'envisager que la puissance publique puisse se porter garante de la diversité des opinions, car c'est à elle qui le reviendrait de savoir laquelle n'est pas assez représentée et, a contrario, laquelle l'est trop. De plus, avec l'avènement d'Internet, le citoyen n'a jamais eu autant accès à une grande diversité des opinions. Le Conseil d'État est donc arrivé à la conclusion que ce n'est pas sur la question de la diversité qu'il doit agir. Pour lui, il y a des titres qui disparaissent et d'autres qui apparaissent : c'est la vie. L'un des soucis majeurs serait la perte d'un média de référence dans le canton de Vaud. Cela serait une perte d'identité et d'existence ; ce type de réflexion est d'ailleurs valable pour la Suisse romande. En outre, la perte d'un média de référence pour le canton de Vaud, entraînant une perte d'identité majeure, n'est pas une hypothèse infondée. À titre d'exemple, lorsqu'un grand groupe comme Ringier Axel Springer, explique que la Romandie n'est pas un marché avec une masse critique de lecteurs suffisante, cela renvoie à une réalité vaudoise et romande qui n'est pas forcément un impératif économique pour ce groupe. Si ces 2 réalités géographiques venaient à être en danger, le Conseil d'État devra alors s'interroger sur la nature de son intervention. Une mesure imaginée par le gouvernement, et susceptible de remplir l'objectif, est le soutien aux journaux papier sur la base des critères suivants :

- à travers le papier, il y a une diffusion simple et claire accessible à tout le monde ; il s'agirait d'une mission de service public subsistant par l'objet papier. 2 dimensions sont garanties par celui-ci : un journal papier est limité avec une première page et une dernière page avec une hiérarchisation de l'information, afin de respecter le format. De plus, cette information a une certaine durée dans le temps. Cela garantit une certaine stabilité et évite le flot continu d'informations. Pour le public, c'est une bonne chose que le journal reste imprimé. Le Conseil d'État pourrait envisager l'aide à un seul journal quotidien, parlant du canton de Vaud et de la Romandie en général, en format papier. Cela pourrait toutefois être un autre journal que le 24 Heures ;
- la possibilité de prévoir des aides directes publiques transitant par des fondations comme c'est le cas dans certains pays nordiques, mais il peut y avoir aussi le soutien à une infrastructure, dans le cadre d'un partenariat public-privé, pouvant imprimer ces journaux dans le canton de Vaud ;
- la possibilité d'un soutien à la formation des journalistes.

Concernant la première puce développée ci-dessus, le Conseil d'État précise que ces aides au papier ne sont pas liées à des titres en particulier. Néanmoins, dans l'hypothèse où un quotidien de référence venait à disparaître ou à fusionner avec un autre quotidien, l'État serait touché dans un intérêt public à disposer d'un grand quotidien de référence parlant des réalités vaudoises. Il ne s'agirait pas de reprendre un titre en voie de disparition, mais de se mettre à disposition afin de trouver des solutions pour un nouvel investisseur ou un nouveau projet (un nouvel outil d'impression par exemple). Il tient à préciser que cela ne serait pas un journalisme d'État. Concernant le support papier versus numérique, le Conseil d'État évoque à titre d'exemple, un journal papier comme le Canard enchaîné, qui n'existe que sous ce format, progresse au niveau du nombre de lecteurs, n'a pas de dette, suit la même formule depuis plusieurs décennies, et cela sans publicité.

Le Conseil d'État reconnaît qu'il faut être vigilant dans le débat tant sur le subventionnement de la presse que sur sa durée. À cet égard, une piste évoquée par le Conseil d'État serait de réinvestir dans la Centrale d'achats de l'État de Vaud (CADEV), tout en étant attentif à la forme de dit investissement. Il ne s'agirait alors pas de créer une imprimerie publique ex nihilo. Une autre opportunité serait liée à la Feuille des avis officiels (FAO). Il pourrait y avoir une édition numérique de celle-ci, mais cela n'annulerait pas une édition papier qui pourrait se joindre à un quotidien local de référence. S'il y a complémentarité dans le traitement de l'information, cette solution serait forte et pérenne.

La négociation avec la Poste afin que la presse régionale, voire nationale, puisse être diffusée matinalement avec des coûts inférieurs de diffusion est également une piste évoquée par le Conseil d'État dans un contexte de grande mutation de la presse.

En outre, tant le soutien à de nouvelles plates-formes technologiques que les mesures de soutien à la formation des journalistes sont énumérés par le Conseil d'État comme des pistes envisagées dans son action publique.

Bien évidemment, la sensibilisation des jeunes, par le biais des programmes scolaires, à la hiérarchisation de l'information numérique est une mesure basique tendant à améliorer la prise de conscience des jeunes de l'importance d'opter un regard critique sur la notion d'information.

Le Conseil d'État relève enfin que le traitement de l'actualité locale, et spécifiquement vaudoise mérite et nécessite une rédaction indépendante qui s'occupe précisément des questions vaudoises.

En conséquence, le Conseil d'État souhaite entendre le Grand Conseil (GC) à ce sujet, afin d'arriver à un consensus politique avec l'ensemble des forces.

5.AUDITIONS

Lors de sa séance du 8 juin 2017, la commission a procédé à l'audition de 6 personnes ou groupes d'intérêt. Les propos des personnes auditionnées sont retranscrits ici en leur entier.

Patricia Alcaraz, secrétaire syndical chez Syndicom

Pour rappel, Syndicom est un syndicat interprofessionnel comptant 3 secteurs : la poste, les télécoms et les médias au sens global (défense de tous les secteurs participant à la création d'un journal). Toutes les branches de Syndicom sont présidées par des professionnels, et ceux-ci définissent la politique syndicale, la défense des conditions de travail individuelles et collectives tant pour les indépendants que pour les employés. Ce syndicat est aussi investi dans la promotion de la formation professionnelle, la délivrance de la carte professionnelle, au même titre qu'Impressum ou le Syndicat Suisse des Mass Media (SSM) avec lesquels Syndicom collabore régulièrement. Il fait aussi partie des fédérations européenne et internationale des journalistes. Lors de la dernière Assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes à Bucarest, il y a eu le soutien européen à 2 objets suisses concernant l'aide à la presse et l'opposition à l'initiative « No Billag » : la préoccupation, concernant une remise en cause de la redevance fédérale, est partagée dans les pays européens. Pour Syndicom, l'aide à la presse, directe ou indirecte, est désormais vitale. En effet, entre octobre 2016 et février 2017, il y a eu 2 grandes restructurations dans les groupes de presse : Tamedia et Ringier Axel Springer. Chez Tamedia, il y a eu la suppression de trente et un postes de travail à la Tribune de Genève (TDG) et aux 24 Heures. Chez Ringier Axel Springer, cela a été la fin de l'Hebdo et la suppression de 36 postes au Temps, sans compter les indépendants ou les « free-lance » n'ayant plus de mandat au sein de ce journal. Dans les 2 cas, les employés sont perdants qu'ils soient licenciés, mis à la retraite ou même lorsqu'ils conservent leurs postes. En effet, il y a une très forte pression sur ces derniers, car ils

doivent faire mieux avec moins de moyens. Les éditeurs sont devenus des financiers imposant des taux de rentabilité disproportionnés et ne réinjectant pas leurs bénéfices issus de leurs sites en ligne (Homegate, Ricardo, etc.). Les déclarations récentes de Tamedia, concernant les futures restructurations de ce groupe, laissent présager de nouvelles disparitions de titres suisses dans les 5 années à venir. Pour rappel, la moitié des titres de la presse suisse appartient à ce groupe. À côté de cela, il y a la presse indépendante avec des titres comme le Courrier, Vigousse, Gauchebdo, etc. qui font face à de nombreuses difficultés comme trouver des annonceurs, des abonnements en baisse, l'augmentation des tarifs postaux, etc. Il y a plusieurs éléments qui ont transformé le champ médiatique en Suisse ces dernières années :

- 1) l'idée de gratuité de l'information, concrétisée par l'arrivée de journaux comme le 20 minutes ou le Matin bleu au milieu des années 2000 ;
- 2) la numérisation de l'information ayant entraîné la chute des recettes publicitaires dans les journaux et la migration vers des sites dédiés aux annonces. La publicité ne sert même plus à financer les sites en ligne des titres de presse ;
- 3) la chute des abonnements du fait notamment de l'apparition des réseaux sociaux qui diffusent du contenu sans le payer et sans le produire.

L'information est un bien commun. Son droit et son accès doivent être garantis pour que chaque citoyen puisse former librement son opinion. La situation actuelle, qui tend à réduire sa qualité et sa diversité, doit être combattue grâce aux aides directes et indirectes. L'aide directe n'est pas synonyme de dépendance à l'État, la preuve avec la redevance fédérale. Il faudrait alors édicter des règles claires permettant de garantir l'indépendance en cas d'aide directe. Syndicom peut envisager des mesures d'aide directe comme :

- soutenir les titres de presse indépendants existants ;
- aider à la création de nouveaux médias ;
- promouvoir le journalisme et former le public, afin qu'il prenne conscience de ce qu'est le journalisme démocratique ;
- permettre une diversité médiatique en Suisse romande pour redonner la force à la presse d'innover ;
- aider à la transition numérique pour les titres de presse imprimés ;
- baisser la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les médias (actuellement de 8%).

Il faudrait proposer aussi des mesures d'aide indirecte comme :

- aider à la distribution postale ;
- soutenir financièrement les journaux lors de chaque prise d'abonnement ;
- soutenir financièrement l'ATS et les titres de journaux n'ayant pas les moyens de s'y abonner ;
- nationaliser le subventionnement des imprimeries ;
- soutenir la formation des journalistes ;
- créer des taxes qui seraient payées par les moteurs de recherche ou les réseaux sociaux si ceux-ci utilisent des contenus journalistiques. Ces montants devraient être placés dans un fonds géré par une fondation publique ;
- créer des fondations tampons comme cela est le cas pour FIJOU (création d'une interface pour le financement du journalisme).

En conclusion, il s'agit d'un moment crucial pour les médias en Suisse. Pour éviter un désert médiatique et une mise en danger du débat démocratique, il faut envisager une aide directe à la presse dans le respect de l'indépendance et du travail des journalistes.

Dominique Diserens, secrétaire centrale d'Impressum

Impressum est la plus grande structure journalistique de Suisse avec 5'000 membres, dont 532 pour le canton de Vaud. Impressum est le partenaire social des éditeurs et délivre la carte d'inscription au registre professionnel pour les journalistes. C'est une organisation décentralisée avec des sections

cantoniales. Elle collabore avec d'autres syndicats comme Syndicom et le SSM. Impressum est différente, car il s'agit d'une association de journalistes avec une fonction syndicale. Elle existe depuis 134 ans, dont 117, dans le canton de Vaud et s'appelait anciennement la Fédération suisse des journalistes. Impressum est également engagée dans les fédérations européenne et internationale des journalistes ; ce qui lui vaut d'être informée sur ce qui se passe à l'étranger en matière d'aide à la presse.

Il y a une situation catastrophique de la presse en Suisse romande : les restructurations au 24 Heures, au Temps et à la TDG, et la disparition de l'Hebdo ont entraîné la perte d'au moins une cinquantaine d'emplois en Romandie. Le canton de Vaud est particulièrement touché. Aujourd'hui, les éditeurs sont davantage intéressés par leurs profits issus des sites d'annonces rentables et laissent tomber les titres de presse historiques. Il y a aussi des préoccupations liées à l'absence de centre de décisions en Romandie. Une rapide prise de conscience a eu lieu, car il en va de la survie des titres restants. Il faut renouveler le journalisme en aidant les journalistes et ceux-ci doivent être maîtres de leur destin en devenant des entrepreneurs. Impressum voudrait développer une communauté d'intérêts de journalistes-entrepreneurs. Ça serait le développement d'un nouveau pan d'activité, car actuellement beaucoup de journalistes partent pour créer leur propre structure. Le politique doit s'inquiéter d'un affaiblissement journalistique risquant d'amener à un rétrécissement de la discussion démocratique. La presse payante est un service public de par sa proximité avec les acteurs politiques, culturels et locaux, et de par son indépendance qu'elle doit conserver tout en prévoyant une formation professionnelle de qualité dans un cadre respectant la législation sur le travail. Il est important de relever que le tabou de l'aide directe aux médias est désormais tombé avec un appel, en ce sens, aux autorités politiques fédérales, cantonales ou communales. En France, ce sont près d'EUR 1 milliard en aide directe accordée à la presse. Avec cela, l'Hebdo n'aurait, par exemple, pas disparu. Des pays comme le Danemark et la Suède engagent aussi près de CHF 50 millions annuels en aide directe. La Suède est pionnière dans l'aide directe depuis les années 1960 suite à une crise de la presse. Ces pays sont d'ailleurs proches de la Suisse en termes de population et sont champions de la liberté de la presse. La presse a besoin d'une aide d'État et pas seulement en Romandie, mais dans toute la Suisse. Une telle aide revigorerait la branche. Toutefois, l'aide directe doit garantir l'indépendance rédactionnelle sur la base de critères formels et précis. À ce propos, l'exemple de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG SSR) est avancé. Avec un système comme FIJOU (Association pour le financement du journalisme), il serait créé une entité de protection à l'égard des bénéficiaires d'aides. Impressum a envisagé un certain nombre de mesures d'aide directe comme :

- aider à l'innovation ;
- aider à la transition numérique. L'Hebdo aurait pu bénéficier de cette transition ;
- aider à des projets de titres de journaux ;
- promouvoir la presse auprès des enfants et des adolescents qui lisent de moins en moins. Des abonnements auprès des écoliers et des étudiants seraient une bonne chose ;
- investir dans les journaux régionaux de la part des communes.

En réponse à un commissaire qui souhaite savoir si Impressum souhaite une aide à la presse papier ou numérique, Mme Diserens indique qu'il s'agit d'un soutien à la presse en général. Il faut, certes, trouver de nouveaux modèles économiques, mais aussi aller vers les écoliers, pour les inciter à la lecture des journaux en format papier. Quant à l'affirmation que tout le monde peut être journaliste, elle répond que c'est partiellement vrai. L'information est abondante aujourd'hui avec l'essor d'Internet. Par contre, le traitement de l'information demandera toujours l'appoint des journalistes avec des règles déontologiques respectant une charte. Avec FIJOU, il est demandé que des projets soient soutenus par un minimum de journaliste ayant un véritable statut. Quant à la concurrence à l'étranger, elle a toujours existé. Pour elle, la véritable raison de la concurrence est davantage liée à Internet ou au fait que les gens ne lisent plus. Une aide directe à la presse devrait permettre d'avoir un titre dont l'ancrage serait romand.

Jacques Pilet, fondateur et ancien rédacteur en chef de l'Hebdo, fondateur et ancien rédacteur en chef du Nouveau Quotidien, ancien membre de la direction de Ringier

La question d'un soutien public aux médias a été posée et débattue, et il se dit content de pouvoir l'approfondir avec la commission. Tout d'abord, les journaux établis sont édités par des organisations alémaniques qui invoquent des difficultés : cela a même provoqué la disparition de l'Hebdo, bien que ce dernier disposât d'un lectorat important. Ces difficultés, sans cesse invoquées, seraient dues à une évolution inéluctable comme la baisse du nombre de lecteurs, l'érosion des tirages, la faute aux technologies, la migration des marchés publicitaires vers d'autres canaux. Ce sont des réalités, mais ce ne sont pas les seules. Il peut être avancé aussi, chez les éditeurs, des erreurs de management comme la démarche commerciale d'acquisition publicitaire. Chez Ringier Axel Springer, tout se concentre à Zurich dans une entité centralisée et éloignée du marché romand et des publications offertes aux annonceurs. Ce phénomène est connu dans d'autres branches également. Il y a eu aussi l'évolution des technologies du marché et la modification du comportement des lecteurs. Les éditeurs ont également créé des entités séparées pour gérer les petites annonces. Ces sites d'annonces sont très rémunérateurs ; ces grands éditeurs finissent d'ailleurs l'année avec de très bons résultats. Il y a des journaux qui continuent à faire de bonnes affaires comme le *Matin Dimanche* et d'autres pas. Il est problématique de dire que la presse est en danger et qu'il faudrait un soutien public à la presse. Il est indiscutable que la diversité du paysage médiatique diminue. À une époque, il y avait des journaux régionaux dans tout le canton, ils ont été rachetés, par la suite, par de grands journaux comme le *24 Heures* : cela a été un échec total. Une réponse à apporter serait d'envisager un renouvellement du tissu médiatique dans ce pays et pas uniquement par des grands éditeurs. Il y a la nécessité d'apparition de nouveaux titres ou d'une reprise de titres avec de nouvelles équipes comme cela a été le cas à Morges, par exemple, avec la reprise d'un titre local. La presse locale est très importante et devrait pouvoir retrouver un second souffle. De toute manière, il y a un changement d'époque dans la consommation et la production de l'information dans les journaux. Pour cela, il faut des entreprises professionnelles, car les débats sur les réseaux sociaux ne suffisent pas : des start-up de la presse deviennent nécessaires. L'État a fait un grand effort pour les soutenir, notamment dans le domaine technologique ; il est l'heure de penser à un soutien aux start-up médiatiques tout en trouvant des formes respectant l'indépendance journalistique. Il n'est pas exclu que des grands éditeurs alémaniques cherchent à se séparer d'autres titres romands à l'avenir. Enfin, un groupe d'une trentaine de journalistes a lancé un nouveau média. Certains d'entre eux ont été licenciés de l'Hebdo ou du Temps. Ces changements ont eu des répercussions, non seulement sur l'aspect social, mais aussi dans certains secteurs comme le champ culturel avec une diminution des pages consacrées à celui-ci. C'est une richesse extraordinaire en Romandie avec des efforts portés par les cantons ou les communes. Toutefois, la culture a besoin de chambres d'échos permettant des critiques et des débats. Le champ culturel est en diminution dans les médias romands, même si les radios font des efforts. Il y aurait une cohérence à encourager et soutenir les nouveaux espaces dévolus à la culture. Quelque chose a été réalisé sous une forme différente : une association à but non lucratif, *Bon pour la tête*. Cela est en train de se structurer et son succès a dépassé toute attente avec son financement participatif : 1'400 personnes ont versé spontanément un pécule. Le site numérique a été mis en ligne et offre des abonnements. Il y a un site Internet très sophistiqué, rendu possible par une entreprise lausannoise spécialisée dans le domaine numérique, ayant travaillé bénévolement. Les journalistes seront payés à la pige dans l'attente que le média dispose de davantage de moyens. Le site sera payant avec une contribution modeste de CHF 8.- par mois dans l'attente de la réaction du public. Il y aura une diversité des thématiques traitées. Un champ culturel très important va être consacré dans ce média. L'objectif est d'avoir aussi un site de service complet en matière de culture pour la Romandie ; cela n'existe pas aujourd'hui. Des collaborations pourraient voir le jour avec les villes de Lausanne et de Genève.

À la demande d'un commissaire, M. Pilet indique que le projet doit se réaliser sur le marché romand, mais il doit être à l'écoute de l'actualité régionale. Il y a des événements cantonaux qui sont susceptibles d'intéresser les gens en Romandie. C'était l'idée, à l'époque, du *Nouveau Quotidien* qui avait des correspondants dans divers cantons. Quant à l'indépendance, celle-ci est effective pour *Bon pour la Tête* vis-à-vis de la publicité notamment. Le financement direct n'est pas sain pour un journal, mais il peut y avoir des appuis publics à l'investissement pour permettre à ce journal d'exister ou de favoriser un projet de presse.

Patrick Matthey, responsable de la communication chez Tamedia pour la Suisse romande

Tamedia salue le fait que le Grand Conseil, à travers cette commission, se préoccupe de la situation du paysage médiatique en Suisse romande, et dans le canton de Vaud en particulier. Concernant une éventuelle intervention étatique en direction de la presse vaudoise et romande, la position de Tamedia est très claire : l'indépendance des médias est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie. Une intervention directe du politique serait néfaste, car elle remettrait en cause cette indépendance et freinerait l'innovation. Les pouvoirs publics ont d'autres moyens pour soutenir la presse comme l'aide indirecte et améliorer les conditions-cadres sans fausser la concurrence. Dans le domaine des médias, l'un des piliers du service public est la Poste qui distribue quotidiennement des milliers de journaux dans toute la Suisse. Cette distribution devrait être un service public ne dégagant aucun profit, selon lui, à contrario de la pratique actuelle. Il serait aussi demandé à la Poste de distribuer les journaux tôt le matin plutôt qu'en fin de matinée dans les régions périphériques. D'autres possibilités d'aides directes ou indirectes existent dans le domaine de la formation et de la formation continue. Tamedia soutient une SRG SSR financée par la redevance fournissant dans tout le pays un service public de même qualité. Néanmoins, le fait que le service public ne soit pas clairement défini en Suisse, et que cette société bénéficie d'une si grande liberté dans l'accomplissement de son mandat, pose problème. Elle ne doit pas poursuivre son expansion commerciale et se concentrer sur une offre de contenu qui est importante. Un autre point est l'encouragement à la connaissance des médias dans les écoles. Il faut subventionner l'ATS auprès de laquelle tous les journaux s'abonnent. Cet abonnement coûte cher, au moins CHF 500'000.- par année, pour un journal régional. Cette aide indirecte servirait tout le monde et ne serait pas basée sur des critères d'appréciation. Chez Tamedia, il y a un travail sur la recherche de nouveaux projets générateurs de revenus en valorisant le contenu des rédactions. S'il n'est pas possible de monétiser les contenus de ses rédactions, au travers des marques historiques en Suisse, il faudrait alors les proposer par le biais de nouvelles offres complémentaires. C'est uniquement en apportant une valeur ajoutée à la communauté que les lecteurs et les utilisateurs seront prêts à payer pour leurs contenus. La démarche d'innovation est d'ailleurs permanente chez Tamedia. Pour preuve, en 2014, a été créé un fonds d'innovation de 150 idées proposées par les collaborateurs. Parmi ces idées, il cite « Tadam » ; outil pour les journalistes leur permettant de traiter des quantités importantes de données et de documents, en quelques minutes, offrant ainsi le temps aux journalistes de pouvoir se concentrer sur le travail d'investigation.

Suite à la remarque d'un commissaire, M. Mathey modère l'assertion concernant la perte de diversité en matière d'information locale et régionale. À ce propos, il donne l'exemple de la réorganisation intervenue dans les rédactions du 24 Heures et de la TDG en 2016. Il a été demandé aux 2 rédacteurs en chef de travailler avec leurs équipes pour arriver au résultat suivant : faire des économies pour contrer la chute des revenus publicitaires (-11% en 2016). Il fallait absolument limiter les coûts en essayant de composer avec moins de ressources pour effectuer un travail de qualité pour ces 2 titres. Cela a été douloureux, car il y a eu des licenciements. Au final, il y a eu douze licenciements avec les départs anticipés. Aujourd'hui, elles arrivent à traiter l'information cantonale avec moins de moyens. Si auparavant le travail s'effectuait par silo, aujourd'hui le travail est transversal avec une priorité donnée aux contenus et que le format soit papier ou numérique. Pour le 24 Heures, il y a toujours des bureaux régionaux où l'information cantonale et locale est traitée, mais de manière différente.

Sur le subventionnement, Tamedia adopte une posture d'entrepreneur. Le subventionnement d'une activité par une autre au sein du groupe n'est pas une option. Si une part des bénéfices est prélevée du marché des plateformes vers le marché de la presse, cela ne pourrait marcher qu'à court terme. À long terme, cela pourrait même affaiblir l'ensemble des activités du groupe.

À la question d'un commissaire, M. Mathey indique que l'ATS est l'une des principales sources pour leurs journaux. Pour le reste, il s'agit évidemment du travail de terrain des journalistes. Tamedia a la chance de posséder une agence interne traitant les informations de type « breaking news ».

S'agissant de la question des centres d'impression, M. Matthey déclare que, dans le monde de l'impression des journaux, il y a une forte concentration des petits et moyens éditeurs ces dernières années : les temps sont durs pour eux. Plusieurs journaux ont dû abandonner leur propre imprimerie. Aujourd'hui, il n'y a plus que 3 grands centres d'impression en Suisse : Zurich, Berne et Bussigny, permettant ainsi un taux d'occupation de près de 100% de celles-ci. Il est difficile de savoir ce qui va se passer à l'avenir.

Daniel Pillard, directeur pour la Suisse romande de Ringier Axel Springer.

Le groupe Ringier Axel Springer travaille au développement de la démocratie et encourage le débat politique. Une presse prospère et diversifiée est bonne pour la démocratie. La situation des médias en Romandie est agitée, mais pas désespérée. La preuve est que la plupart des titres du portefeuille, qu'il dirige, sont bénéficiaires y compris le Temps. Pour faire face à la migration de la publicité et aux nouveaux modes de consommation des médias, la presse doit se transformer et revisiter son modèle d'affaires. En clair, elle doit trouver de nouveaux relais de croissance pour compenser la baisse de ses revenus classiques venant de la publicité et des abonnements. Ce groupe enregistre déjà des succès stimulants sur les nouveaux terrains d'activité que sont les offres digitales et le développement d'événements autour des marques de ce groupe, comme le Forum des 100, hérité de l'Hebdo.

La presse doit collaborer avec le politique à travers notamment un soutien dynamique. Toutefois, il ne souhaite pas une aide directe sous la forme d'une subvention : il en va de l'indépendance de la presse. Lorsqu'il observe comment le Parlement fédéral tente de limiter le champ de la SRG SSR, cela ne donne pas envie de dépendre davantage de l'État. En revanche, il est pour le principe d'une aide indirecte, comme celle accordée au Temps (sous la forme de rabais postaux pour une somme de CHF 650'000.- annuels). D'autres aides indirectes seraient souhaitables comme :

- le soutien aux abonnements des journaux romands ;
- le sponsoring d'événements sur la base d'un partenariat privé-public ;
- le sponsoring de certaines matières journalistiques comme la culture. À ce propos, il mobilise l'exemple de la télévision locale valaisanne Canal 9 où une émission de santé, Antidote, est sponsorisée par les cantons du Valais et de Vaud.

À la remarque d'une commissaire qui prétend que le groupe Ringier ne s'intéresse pas au développement de la presse en Suisse romande, M. Pillard répond par la négative. Ringier a lancé l'Illustré en 1921 en Suisse romande. Des lecteurs affirment que si ce magazine venait à disparaître, la Suisse romande ne serait plus tout à fait la même. Ringier Axel Springer a témoigné de son engagement pour le lien confédéral. Son siège est certes à Berlin, mais aussi à Zurich. Ses titres sont très implantés en Suisse allemande comme le Beobachter : ce titre est très prospère et fait gagner beaucoup d'argent. Il s'agit de ne pas tomber dans la caricature. Il souhaite parler aussi des choses positives comme l'accès à un savoir-faire digital pour leurs titres avec l'aide de start-up basées à Berlin.

Sur la question de la formation des journalistes, M. Pillard estime que la Suisse romande est gâtée pour 2 raisons :

- il y a le Centre de formation au journalisme et aux médias (CFJM) qui existe sous une autre forme en Suisse alémanique. Tous les journalistes passent par ce centre en Romandie leur donnant ainsi une bonne base ;
- il y a de l'argent pour la formation dans cette région. Ce qui permet de former l'ensemble des journalistes à une vision plus digitale de leur métier comme d'effectuer des vidéos avec leur téléphone. Ringier Axel Springer pousse leurs journalistes à toujours se former.

Quant à la barrière entre aide directe et indirecte, M. Pillard explique que pour lui l'enjeu réside dans l'indépendance. Si un projet de presse est monté sur la base d'un partenariat public-privé et dans un intérêt commun, il ne doit avoir aucune ingérence dans le contenu. Par exemple, le subventionnement de pages politiques, au contraire de pages culturelles, serait très périlleux.

Patrick-Yves Badillo, Directeur de Medi@LAB-Genève

Une intervention du politique est nécessaire et indispensable pour sauvegarder le rôle de la presse dans la démocratie. Les géants du numérique échappent à toute législation nationale introduisant alors une distorsion de la concurrence avec la presse. Par ailleurs, celle-ci reste une référence et les leaders d'opinion passent par elle. En outre, le contenu est incontournable. Tous les réseaux d'opinions ont cette tendance à produire beaucoup de contenu et sont producteurs d'informations, mais ceux-ci vont récupérer le contenu qui vient de la presse. Un réseau social comme Facebook n'a pas à sa disposition de journalistes et il se révèle incapable d'effectuer une curation de l'information. Des flux d'informations se déversent sans filtre. Depuis près d'une année se mélangent sur les réseaux sociaux, « des fake news » et des informations vérifiées. Il y a aussi un autre phénomène préoccupant :

l'apparition de groupes fermés qui lancent des informations pouvant se révéler fausses. En sus, ils ne communiquent qu'entre eux selon une cartographie des réseaux sociaux.

Une aide à la presse lui paraît aujourd'hui incontournable. Avec le numérique, la presse est partout ; il y a eu beaucoup d'innovation dans les médias. Pourtant, un paradoxe apparaît : il y a une presse très importante au quotidien, mais elle est mise en extrême difficulté. Les effets d'une intervention présentent des risques de bureaucratisation et de dépendance. En France, sur la base des chiffres d'aide à la presse, certains journaux reçoivent plus que d'autres. C'est toute la difficulté de savoir sur quels critères vont être aidés les divers titres de la presse.

Pour orienter sa réponse, il faut aider la presse autour des techniques de production : pas de financement direct sauf peut-être quand des titres risquent de disparaître ; la période est malheureusement propice à cela. Les propositions d'aide, directe ou indirecte, pourraient être :

- renforcer la distribution des journaux avec le courrier ;
- soutenir les unités de production comme les imprimeries.

Enfin, il faut soutenir la presse à travers les technologies numériques. Aujourd'hui, les données sont devenues très importantes et chaque lecteur peut être observé à travers les médias. Facebook a développé des outils très puissants lui permettant d'optimiser les offres publicitaires. La presse n'a pas les moyens de régater face à cela : elle est condamnée à disparaître ou à dépendre de ces moteurs de recherche ou des réseaux sociaux. À l'échelle mondiale, Google ou Facebook captent 72% des revenus publicitaires (contre 60% en Suisse). Le paradoxe est que ceux qui produisent du contenu ne raflent pas la mise, a contrario de ceux qui n'en produisent pas : c'est une distorsion de concurrence importante. Une idée aussi circule sur le fait de substituer l'élément journalistique à l'élément algorithmique : ce dernier va être soumis à intoxication. Il n'y a donc plus de vérification et le besoin de journalistes se fait alors sentir. Sa proposition serait de contrôler les données avec la mise en place d'une plateforme d'information suisse romande. Elle devrait capter et rétrocéder la publicité, aider les médias en fonction du trafic et de leur utilité. Il n'y aurait pas d'objectif de production, mais de diffusion. Elle intégrerait des systèmes performants de micropaiements. Cette plate-forme accueillerait des médias et pourrait être une start-up lancée par l'EPFL.

À la question d'une commissaire, M. Badillo indique que l'ATS pourrait être un 1^{er} fournisseur d'information avec une lisibilité de celle-ci.

6.DISCUSION GÉNÉRALE

Lors des 4 séances de commission, l'ensemble des membres présents a pu échanger, d'une part, sur les différentes positions exprimées lors des auditions et, d'autre part, sur leur propre relation à la presse en général et au traitement de l'information en particulier.

L'ensemble des commissaires a réaffirmé son souhait de conserver une presse libre et indépendante qui puisse traiter avec professionnalisme les informations tant locales qu'internationales. Ce même ensemble a réitéré son souhait de conserver un ou plusieurs titres de référence dans notre canton.

De manière générale, le constat selon lequel la migration de la publicité et les nouveaux modes de consommation de médias poussent la presse à se réinventer est largement partagé. Les séances de commission ayant eu lieu peu de temps après la cessation de parution de l'Hebdo, beaucoup d'interventions ont permis de relever que la viabilité d'un hebdomadaire romand ne pouvait être réalisée que si le seuil critique de 100'000 abonnés était atteint.

Aide directe/indirecte

Des voix discordantes peuvent néanmoins apparaître sur le type d'aides que les collectivités publiques doivent et peuvent apporter afin de garantir l'existence d'une presse libre, variée et de qualité. En effet, pour certains députés, la question d'un éventuel subventionnement de la presse doit être écartée afin de conserver l'indépendance des médias.

Les députés favorables à des subventions directes ont donné, à titre d'exemple, les systèmes mis en place par les États du nord de l'Europe qui répondent à différents critères objectifs avec la mise en place de fondations chargées de distribuer la manne publique. Le cas de la France a également été évoqué où 1 milliard d'euros sont distribués annuellement aux médias directement par l'État.

Les commissaires réfractaires aux aides directes ont notamment évoqué les risques relatifs à l'indépendance éditoriale et au respect de l'égalité de traitement entre les journaux. Le fait que la Suisse romande subisse la concurrence de médias francophones étrangers est également évoqué afin de démontrer que d'éventuelles aides directes ne permettraient pas d'atteindre les objectifs poursuivis par les défenseurs d'un tel système. Une députée émet également de sérieux doutes sur l'indépendance rédactionnelle de l'émission santé de Canal 9 ou sur le sponsoring direct des pages culturelles d'un quotidien. À cet égard, une autre députée se dit surprise par le fait que le sponsoring d'émission ou de pages dans un quotidien puisse être considéré par un éditeur comme de l'aide indirecte. En effet, spontanément, elle aurait classé ces mesures dans le contexte d'une aide directe. Selon elle, cela démontre bien que la frontière entre aides directes et indirectes est parfois floue et que certaines aides peuvent être tantôt considérées comme directes ou indirectes en fonction des acteurs.

Les députés favorables à des subventions publiques ont néanmoins indiqué qu'ils ne pourraient pas envisager, par exemple, de financer, même très partiellement, des magazines dépendants de très grands groupes commerciaux tels que Migros et Coop, étant précisé que ces tirages privilégient les articles de marketing sur les articles rédactionnels.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des commissaires s'accorde pour dire que les éventuelles aides de l'État doivent être coordonnées sur un plan intercantonal afin de respecter le seuil critique qui a été énoncé précédemment.

Les cas de journaux locaux qui ont bénéficié d'aides directes des communes sont de plus en plus fréquents. Cela démontre qu'il y a un vif intérêt de la part des communes de conserver des médias très locaux qui diffusent l'actualité de la région de manière professionnelle. Le cas du Journal de Morges a été cité dans les débats.

Sur la base des discussions qui ont eu lieu en commission, les différentes cautions pouvant être mises en place et exposées par les commissaires favorables à des aides directes n'ont pas convaincu ceux récalcitrants à un tel système. Aucun consensus n'a donc pu être dégagé sur la mise en place d'aides proprement dites comme directes.

Papier/électronique

Dans les discussions générales, il a été rappelé par plusieurs commissaires que la question du contenu papier ou électronique n'était pas relevante quand il s'agissait de défendre une presse de qualité. En effet, si le support de distribution change, le travail journalistique reste lui le même.

À cet égard, les stratégies mises en place par les grands éditeurs s'agissant des plateformes en lignes de petites annonces a, selon de plusieurs commissaires, fragilisé la rentabilité économique des titres de presses. Certains commissaires regrettent vivement la position des 2 grands éditeurs entendus en audition de ne pas réinjecter les bénéfices découlant des plateformes de petites annonces dans la presse traditionnelles qui est la première victime du déplacement publicitaire voulu par les milieux de l'édition.

Pistes qui bénéficient d'un large consensus

La piste qui rejoint le plus de soutien relève de l'aide à la distribution. À titre d'exemple, un député a fait part à la commission de la situation concrète d'un journal local qu'il a fondé: sur le budget total du journal, 10% relèvent des frais postaux de distribution. Il est donc, selon la commission, nécessaire de maintenir et renforcer la politique fédérale en matière de distribution des journaux et autres magazines. Un large consensus existe autour des éventuelles synergies qui pourraient être construites entre la Feuille des avis officiels (FAO) et la presse quotidienne. La possibilité d'agir via les investissements liés à la CADEV est également énoncée par certains commissaires comme une piste d'action digne d'intérêt.

Le soutien à la formation des journalistes et à la protection de cette profession est envisagé par l'ensemble des commissaires comme une action qui pourrait être entreprise conjointement entre l'État et les milieux concernés, notamment MediaLab.

La majorité de la commission est également favorable à la mise en place de systèmes de cautionnement qui permettrait, aux différents journaux d'acquérir ou entretenir plus facilement les équipements d'impression notamment. Ce dispositif a l'avantage d'être limité dans le temps. Cela étant, les acteurs médiatiques ont constaté qu'une concentration des moyens d'impression est déjà en route et que le nombre de journaux régionaux qui possède encore sa propre imprimerie va de

diminuant en diminuant. La commission souhaite, dans cette dynamique, à ce que la question de la création d'une centrale d'impression romande soit envisagée dans les réflexions que mènera le Conseil d'État.

Au vu de ce qui précède, et sur proposition de la postulante, l'unanimité de la commission a décidé de soutenir partiellement le postulat en tenant compte de la reformulation suivante dans le dernier paragraphe du texte soumis au Grand Conseil:

« Par ce postulat, nous exprimons notre souhait, pendant qu'il est encore temps, que le Conseil d'État étudie la faisabilité d'un soutien financier ~~direct ou~~ indirect cantonal et/ou régional aux différents médias romands qui composent la diversité du paysage régional et local (...) ».

7.VOTES DE LA COMMISSION

Vote sur le préavis du Conseil d'État à l'initiative législative Buffat

La commission déclare être d'accord d'estimer que l'initiative ayant atteint ses buts, elle devient sans objet. En effet, le contexte fédéral en matière de médias a à ce point évolué que le dépôt d'une initiative cantonale à Berne n'est absolument plus utile. Ce qui autorise exceptionnellement le Conseil d'État à ne pas proposer de décret. Toutefois, cette procédure ne doit en aucun cas constituer un précédent.

Partant, la commission recommande au Grand Conseil d'approuver ce préavis du Conseil d'État à l'initiative législative Buffat à l'unanimité des membres présents.

Vote sur la prise en considération partielle du Postulat Induni

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Nyon, le 11 février 2018.

La présidente-rapporteuse :
(signé) Jessica Jaccoud